

Exigences relatives à la combustion (Région de Bruxelles-Capitale)

Valeurs à partir du 1 janvier 2017

- Combustibles liquides (mazout)

Indice des fumées (Bacharach)	CO ₂ (%)	CO (mg/kWh)	O ₂ (%)	Rendement de combustion (%)
≤ 1	≥ 12	≤ 155	≤ 4,4	≥ 90
L'exigence de rendement n'est pas applicable aux chaudières à condensation Le rendement de combustion est à calculer par rapport au Hi				

- Combustibles gazeux (gaz)

Type d'appareil	Température nette (°C)	CO ₂ (%)	CO (mg/kWh) <small>+15 mg/kWh pour GPL</small>	Rendement de combustion (%)
Unit (sans prémix)	≤200	/	≤ 150	≥ 88
Unit (prémix)	≤180	/	≤ 110	≥ 90
Brûleur gaz pulsé	≤200	≥ 8.5	≤ 110	≥ 90
Les exigences de rendement ne sont pas applicables aux chaudières à condensation Les rendements de combustion son à calculer par rapport au Hi				